

Montpellier
Le 22 juin 2022
17:45 CEST



DEINOVE- Troisième convocation à une Assemblée générale extraordinaire le 5 juillet 2022

DEINOVE (Euronext Growth Paris : ALDEI), société de biotechnologie française pionnière dans l'exploration et l'exploitation de la biodiversité bactérienne pour relever le défi urgent et planétaire de la résistance aux antimicrobiens, informe ses actionnaires que l'Assemblée générale annuelle mixte du 30 mai 2022 n'a pas pu délibérer sur les résolutions extraordinaires, le quorum n'ayant pas été atteint sur seconde convocation, et qu'une nouvelle Assemblée générale annuelle extraordinaire est appelée à délibérer sur le même ordre du jour le 5 juillet 2022 à 14 heures, dans les locaux du cabinet Fieldfisher, 48 rue Cambon 75001 Paris.

Un avis de troisième convocation sera publié le 24 juin 2022 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires et dans un journal d'annonces légales.

Sur requête de la Société, le Président du Tribunal de Commerce de Montpellier a désigné, par ordonnance du 20 juin 2022, Maître Vincent AUSSEL, en qualité de mandataire ad hoc pour représenter les actionnaires défaillants lors de l'Assemblée Générale afin que le quorum soit atteint. Il est précisé que les droits de vote attachés aux actions des actionnaires défaillants devront être exercés par le mandataire ad hoc dans un sens conforme à l'intérêt social, et à raison de deux tiers de votes positifs et d'un tiers de vote négatifs afin de rendre "neutre", en terme de majorité qualifiée, la participation du mandataire ad hoc aux délibérations.

Tous les documents relatifs à cette Assemblée générale seront disponibles à partir du 24 juin 2022 sur le site Internet de la Société : <https://www.deinove.com/fr/espace-investisseurs/centre-documentation/documents-preparatoires-aux-assemblees-generales-actionnaires>

Dans la mesure où vous seriez actionnaire de DEINOVE et que vous souhaiteriez participer au vote des résolutions, nous vous invitons dès maintenant, par mesure de précaution, à anticiper et à privilégier une participation à l'Assemblée Générale par les moyens de vote par correspondance ou par procuration mis à votre disposition.

Le vote des actionnaires ayant voté à l'Assemblée générale sur première et deuxième convocation reste valable et comptabilisé pour l'Assemblée générale sur troisième convocation.

Les actionnaires sont invités à privilégier l'envoi de leur formulaire par voie électronique.

Montpellier
Le 22 juin 2022
17:45 CEST

**Formulaires de vote par correspondance ou par procuration :**

- Disponibles sur demande auprès de la société (assemblee-generale@deinove.com)
- Téléchargeables sur le site Internet de la Société :
<https://www.deinove.com/fr/espace-investisseurs/centre-documentation/documents-preparatoires-aux-assemblees-generales-actionnaires>

Prise en compte des formulaires de vote :

Date limite de réception : samedi 2 juillet 2022 à zéro heure, heure de Paris.

Modalités d'envoi :

- Voie postale : DEINOVE – A l'attention de Monsieur Mario ALCARAZ, 1682, rue de la Valsière - CAP SIGMA, ZAC EUROMEDECINE II - 34790 Grabels
- Voie électronique : assemblee-generale@deinove.com

Documents justificatifs :

- Actionnaires nominatifs : néant
- Actionnaires au porteur : attestation de participation délivrée par l'établissement teneur de compte.

Notre service actionnaires se tient à votre disposition pour toute information complémentaire : assemblee-generale@deinove.com

À PROPOS DE DEINOVE

DEINOVE est une société de biotechnologie française pionnière dans l'exploitation d'un domaine du vivant à 99,9% inexploré : la « matière noire microbienne ». En révélant le potentiel métabolique de bactéries rares ou considérées jusqu'à présent comme incultivables, elle s'attaque à un défi sanitaire et économique d'échelle planétaire : la résistance aux antimicrobiens.

Les nouvelles molécules identifiées et développées par DEINOVE ciblent ainsi les super-pathogènes (microbes devenus résistants à un ou plusieurs antimicrobiens) à l'origine de maladies infectieuses potentiellement mortelles qui se répandent désormais à grande vitesse.

Cette approche de rupture a donné naissance à l'une des toutes premières plateformes de micro-biotechnologie spécialisée au monde et une collection unique de près de 10 000 souches rares et de milliers d'extraits bactériens. Aujourd'hui, DEINOVE conduit plusieurs programmes de développement dont l'essai clinique de Phase II de son premier candidat antibiotique dans les formes sévères d'infections à *Clostridioïdes difficile*, l'une des premières urgences mondiales.

Montpellier
Le 22 juin 2022
17:45 CEST



Basée au cœur du parc Euromédecine de Montpellier, DEINOVE est cotée sur Euronext Growth® (ALDEI – code ISIN FR0010879056) depuis 2010. La Société compte une équipe d'environ 50 personnes et s'appuie sur un réseau de partenaires académiques, technologiques, industriels et institutionnels de rang mondial.

CONTACTS

Investisseurs

Mario Alcaraz

Directeur Administratif et Financier

+33 (0)4 48 19 01 00

ir@deinove.com

Médias

ATCG Partners – Marie PUVIEUX

+33 (0)9 81 87 46 72 / +33 (0)6 10 54 36 72

communication@deinove.com

Visitez www.deinove.com

